

المحور السادس:

واقع وآفاق الأمن الغذائي في البلاد النفطية



Contribution à la réalisation de la sécurité économique dans les pays pétroliers

Aïssa Mouhoubi*

Résumé

Comme elle fait des heureux, la rente des ressources naturelles fait davantage de malheureux. Cette remarque est bien rappelée par le modèle du "Dutch disease" et la thèse de la "malédiction des ressources naturelles" où la performance des économies exploitant irrationnellement la rente des ressources épuisables est remise en cause. L'objet de cet article est de proposer un modèle de gestion rationnelle de la rente des ressources naturelles dans les pays du Sud qui en sont riches afin de stabiliser les grands équilibres macroéconomiques et assurer leurs pérennité au moment de la disparition de la rente.

Abstract

Like it makes happy people, the natural resources rent makes more unhappy people. This remark is reminded by the "Dutch disease" model and the "curse of natural resources" thesis where performance of economies exploiting irrationally the exhaustible resources rent is taken up on cause. The subject of this paper is to propose a model of rational management rent in south countries.

Introduction

Depuis l'article historique de **Hotelling (1931)** et celui de **Solow (1974)** qui ont défini les fondements de l'économie des ressources épuisables, la théorie économique

* Correspondance de l'auteur :

Tel : 00 (213) 034 22 16 19 / Fax : 00 (213) 034 22 16 24 / e.mail : mouhoubi_aïssa@hotmail.com

a démontré les maléfices de l'abondance d'une ressource d'origine naturelle sur les processus de croissance des secteurs économiques et sur la politique de développement de l'économie toute entière. En effet, en réaction à l'abondance des ressources, la disjonction entre les composantes de l'économie s'aggrave et les mécanismes économiques se bouleversent. Le principal effet qui découle de cette distorsion est la prolifération des activités se rattachant directement ou indirectement à la rente¹ aux dépens de l'étiollement des valeurs extra-rente. D'où naît une économie rentière².

Les premières études des corollaires de la rente des ressources épuisables étaient portées sur le diagnostic de l'impact de l'activité minière sur l'économie. D'un côté, les apports respectifs de Seers (1964) en étudiant les mécanismes d'une économie pétrolière ouverte, de Krueger (1974) en dévoilant l'économie politique d'une économie cherchant la rente, de Chevalier (1975) en définissant les principes de base de l'économie de rente, de Gregory (1976) en expliquant les implications de la florescence du secteur minier, de Fekrat (1979) en analysant l'interaction entre le secteur pétrolier et les autres secteurs de l'économie et de Alam (1982) en définissant la macroéconomie de base des économies pétrolières, ont constitué la première génération d'économistes ayant réussi à schématiser les processus

¹ Afin d'éviter l'utilisation galvaudée du concept rente, nous adoptons la définition du surplus pétrolier avancée par [Chevalier \(1975\)](#). Nous aborderons ce point de façon plus claire plus loin.

² Selon [Sid Ahmed \(2000\)](#), une économie rentière peut être définie par une situation où la rente prédomine. C'est une économie construite grâce à une rente externe substantielle. En plus, comme cas spécial d'une économie rentière, une minorité de personnes est engagée dans la genèse et la production de la richesse nationale. La majorité est impliquée simplement dans sa distribution et sa consommation.

économiques lors d'une pléthore financière d'origine naturelle. D'un autre côté, une seconde génération d'économistes vient pour approfondir les études antérieures par un corpus théorique dans le but de répondre à la question tant posée ; pourquoi plusieurs pays sont toujours pauvres malgré leur richesse en ressources naturelles ? Ainsi, peuvent être cités les apports de Corden et Neary (1982) qui structurent le modèle du Dutch disease³, Gelb (1985a, 1985b, 1988) qui conclut qu'à long terme les aubaines pétrolières, au lieu qu'elles soient une bénédiction, constituent pour les pays exportateurs une malédiction et Aïnouche (1989) qui fait allusion à un paradoxe existant entre l'abondance de ressources naturelles dans certains pays et les niveaux de développement de ceux-ci. De façon similaire, Auty (1993, 1994) déduit que les pays exportateurs de minéraux ne tirent pas partie de l'amélioration des termes de l'échange suite à un accroissement rapide et inattendu de leurs exportations. D'après l'auteur, la thèse de la malédiction des ressources naturelles n'est pas une "loi de fer", mais il s'agit d'une tendance récurrente et vigoureuse. Sachs et Warner (1995), pour leur part, évaluent à un point de croissance annuelle la défaillance économique due à l'existence de ressources naturelles. A l'aide de quelques modèles de régression linéaire, leur étude montre que les économies des pays riches en ressources ont des rythmes de croissance moins importants par rapport aux pays qui en sont pauvres.

³ Le modèle du Dutch disease forgé par Corden et Neary et la synthèse de plusieurs travaux qui ont eu comme catalyseur l'article de [Snape \(1977\)](#). La première utilisation de l'expression "*Dutch disease*" était dans un papier publié par *The Economist* en novembre 1977. L'article raconte les effets pervers de l'exploitation de l'immense gisement gazier de Groningue sur l'économie néerlandaise.

Bien entendu, la rente tirée de l'exploitation des ressources naturelles doit être convertie en un développement autoentretenu⁴. Le parangon des économies pétrolières du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, en particulier, met en exergue l'incapacité des politiques publiques à drainer les flux consistants de capitaux dans des justes sens. Pis, les aubaines financières induites par la commercialisation des ressources épuisables ont des retombées fâcheuses sur les économies des pays considérés. Les flux financiers engendrés par les hydrocarbures exportés ont pour principales destinations le financement du secteur des services improductif de richesses et l'alimentation des banques étrangères en capitaux colossaux sans oublier l'achat des bons de trésors des pays en difficulté de financement public. L'exploitation inappropriée de la rente des hydrocarbures va jusqu'à créer des conflits politiques internes entre les régimes en place et des groupes d'opposition et à tisser des tensions géopolitiques entre les pays riches en hydrocarbures et les pays importateurs de la ressource. Ces conflits et tensions peuvent s'étendre jusqu'à générer des guerres d'intérêts tributaires de l'importance des capitaux rentiers et des niveaux de réserves en hydrocarbures. Tous ces éléments nous ont conduits à repenser le statut de la rente dans les économies où celle-ci prédomine. Le cas de l'Algérie sera pris comme exemple d'étude du moment que le pays ne participe au commerce mondial qu'en tant qu'exportateur d'hydrocarbures et

⁴ L'épithète *développement autoentretenu* est associée au fait de rendre le processus de développement pérenne et indépendant des niveaux de rente. L'allocation appropriée des ressources doit nécessairement aboutir à la promotion des secteurs agricole et industriel reproductifs de richesse ; c'est-à-dire hors le secteur générateur de rente. En plus, ces secteurs doivent, simultanément, générer des outputs internationalement commercialisables tout en étant des substituts aux importations, assurant ainsi l'indépendance économique.

importateur de produits manufacturés en grande partie. Ce papier est scindé en deux parties. La première exposera les motifs qui nous ont motivés à repenser le rôle de la rente des hydrocarbures. Quant à la seconde partie, celle-ci sera réservée à la proposition d'une nouvelle méthode de gestion de la rente des hydrocarbures dans le but d'éviter les symptômes du Dutch disease, transformer l'économie de rente en une économie de production afin de réintégrer efficacement l'économie mondiale.

L'utilité de repenser le rôle de la rente

Beaucoup de gens croient que découvrir un trésor est un événement heureux et que le bonheur leur est promis. A l'encontre de l'intuition, la découverte d'une ressource naturelle pourrait être une malédiction plutôt qu'une bénédiction puisque le rythme de croissance des secteurs productifs⁵ dans les pays qui en sont riches est lent en comparaison avec les pays qui en sont pauvres et grands consommateurs. En effet, depuis les premières découvertes des gisements d'hydrocarbures dans les pays du Sud, la genèse de la rente qui s'y rattache ne cesse d'enfoncer la majorité des populations dans la pauvreté, tandis qu'une infime partie de celles-ci profite des aubaines. Ainsi, la nouvelle richesse anticipe, simultanément, l'enrichissement des riches et l'appauvrissement des pauvres. Le contraste entre les classes sociales (riche et pauvre) s'aggrave et l'amplitude de la classe dite moyenne s'amenuise. Déjà rappelé dans le fonctionnement du modèle du Dutch disease (Corden et Neary, 1982 ; van Wijnbergen, 1984) et de la

⁵ Pour éviter les répétitions, l'expression *secteurs productifs* évoque, dans ce qui suit, la formule large *secteurs agricole et industriel hors le secteur minier* ; formule qui serait lassant de répéter à tout bout de champ.

thèse de la malédiction des ressources naturelles (Auty, 1993, 1994 ; Sachs et Warner, 1995, 1997, 1999, 2001), le maniement inadapté de la rente rendent les institutions responsables de tous les disfonctionnements de l'économie (Torvik, 2001, 2002 ; Mehlum et al., 2002, 2005 ; Robinson et al., 2006 ; Stevens, 2003) et engendre des canaux de transmission de la malédiction des ressources naturelles vers toutes les composantes de l'économie (Papirakis, 2003 ; Papyrakis et Gerlagh, 2004). Donc, rétrospectivement, l'impact négatif des ressources naturelles sur la croissance passe d'abord par une détérioration des institutions de gestion de la rente (Isham et al., 2003). De ce fait, Gylfason et al. (1999) écrivent qu'il existe une probabilité proche de un de conflits sociaux pouvant déboucher sur des guerres civiles.

De façon générale, l'exploitation irrationnelle de la rente des hydrocarbures par les Etats conduit consécutivement au ralentissement de la croissance économique dans le court terme et à son freinage voire même à la décroissance économique dans le long terme.

Les effets de la rente à court terme

Dans l'optique investissement, le comportement rentier⁶ de l'Etat réside dans le découragement de toute production de biens internationalement commercialisables (outputs des secteurs productifs). En effet, lors d'un boom de ressources⁷, la confusion d'une rente de nature épuisable et exposée aux chocs de prix avec les impôts des autres secteurs constitue un "dopage" pour les budgets publics.

⁶ Un *comportement rentier* est défini par le fait que les agents économiques agissent sans faire appel à la logique économique ; c'est-à-dire, sans être calculateurs et préventifs.

⁷ Qui peut être la conséquence d'une réévaluation subite des prix de la ressource, d'une nouvelle découverte de gisement ou d'un progrès technologique.

L'augmentation des dépenses publiques rend alors les agents plus riches et, par conséquent, plus exigeants en termes de qualité des biens matériels qu'ils demandent davantage auprès des secteurs productifs. Ces derniers sont incapables de subvenir aux besoins d'une société dont le mode de vie a changé subitement. De ce fait, la compétitivité des secteurs productifs est en péril face l'afflux des biens importés ; il s'agit du phénomène appelé "effet dépense". Le secteur bénéficiaire de ce scénario est le secteur des services⁸ qui commercialisera les biens importés en assurant des prestations de luxe. Également, l'amélioration du niveau de vie des agents encouragera l'efflorescence des grands ouvrages urbanistiques. Une création d'emploi éphémère, qui n'y sera plus au moment de l'achèvement des ouvrages, absorbera le chômage existant et attirera vers les villes les populations rurales qui quitteront la campagne et l'agriculture. Ainsi, seront apparus à la fois, un exode rural et un agricole. Parallèlement, une réallocation des facteurs de production prend naissance suite à l'augmentation des rendements marginaux des facteurs de production des secteurs minier et des services ; il s'agit du phénomène appelé "effet mouvement de ressources". L'augmentation de la rémunération des facteurs dans ces secteurs attire les facteurs des secteurs productifs. En conséquence, les secteurs productifs s'atrophieront et disparaîtront progressivement de l'économie. Encore, l'incapacité des secteurs minier et des services d'absorber les facteurs libérés par les secteurs productifs engendrera une abondance de liquidité, qui causera l'inflation, suite à la transformation du facteur capital en monnaie et de la pauvreté suite au chômage du facteur travail.

⁸ Y compris les services intellectuels et du BTP (bâtiment et travaux publics).

Dans l'optique consommation, le comportement rentier de l'Etat réside dans ses dépenses prononcées au profit des détenteurs de capitaux, déjà riches, en leur offrant des opportunités d'importation et de distribution (par faute d'absence d'un tissu productif vigoureux). Ces dépenses vont dans le sens d'accroître les prix des biens et services si, bien sûr, l'élasticité-revenu de la demande de ses biens est positive. L'accès aux marchés des biens et services sera réservé aux consommateurs des classes aisées qui se sont enrichi grâce aux activités liées directement ou indirectement à la rente, c'est-à-dire les secteurs minier et des services. La demande soutenue des biens et services de luxe – par effet d'ostentation et de démonstration – incitera leurs importations et accélérera l'augmentation de leurs prix. Par conséquent, l'apparition de la classe bourgeoise sera aux détriments d'une classe socialement exclue loin d'atteindre le niveau de vie général de la société qui s'est rapidement renchéri. D'une autre manière, les dépenses publiques orientées vers les activités détenues par la classe des bourgeois marginalisera la classe des pauvres qui ne peut intervenir sur le marché des biens et services ni en tant qu'offreurs ni en tant que demandeurs. Cette classe des pauvres qui n'est que la résultante du dépérissement des secteurs productifs représente la majeure partie de la population. Dépourvue d'un pouvoir d'achat et avec un potentiel de demande léthargique, elle demeure la clé de la relance de l'économie de production.

Ainsi, le ralentissement de la croissance économique se manifeste au moment de l'apparition de l'effet d'éviction des secteurs productifs qui a comme source la politique de dépense gouvernementale inappropriée. Une seconde question se pose maintenant ; c'est de savoir comment relancer les secteurs productifs, atténuer le taux de chômage et resserrer le contraste entre les classes sociales. Le défi

pour les politiques publiques est, alors, de stimuler la demande aux biens matériels produits localement tout en favorisant un climat de luxuriance aux secteurs productifs.

Les effets de la rente à long terme

L'exploitation effrénée des hydrocarbures dans les pays du Sud, accélérera le tarissement des gisements à long terme et mettra en menace le destin des générations futures dans le cas où l'aboutissement des politiques de développement mises en exécution était voué à l'échec⁹. Subséquemment, l'encaissement d'une rente substantielle suite au rythme d'extraction accéléré de la ressource, qui n'est pas en fonction de la capacité d'absorption de l'économie, cause des excédents de trésorerie débouchant sur des injections monétaires imprudentes sous forme de réévaluations des revenus et de recapitalisation du secteur des services qui s'approvisionne en biens importés. L'importation se fait en contrepartie du transfert de la rente déjà encaissée lors de l'exportation des ressources qui ont servi d'énergie et de matière première dans les processus de production des biens importés. De façon générale, dans une première partie, les économies des pays industrialisés s'accroissent de plus en plus du fait de la récupération de leurs capitaux déjà déboursés pour l'importation des hydrocarbures et de tous les produits miniers auxquels sont additionnés les frais de production des biens qu'ils exportent vers les pays pétroliers et que ces derniers supportent. Dans une seconde partie, les économies des pays pétroliers se déclinent de plus en plus en raison de la restitution des recettes d'exportation qu'ils ont antérieurement encaissées et de leur appauvrissement progressif en ressources.

⁹ Au moment où les pays industrialisés cherchent à gravir les palmarès des exportateurs des produits industrialisés et à conquérir de nouveaux marchés, les pays pétroliers accourent à être les premiers exportateurs d'une ressources brute, épuisable et à prix instables.

Additivement aux effets maléfiques liés à la rente, la satisfaction des besoins galopants en consommation et en placement¹⁰ – au lieu de dire investissement – des agents dans les pays pétroliers oblige les pouvoirs publics à contracter des dettes extérieures colossales. Ce, dans l’hypothèse de la pérennisation des recettes d’exportation des hydrocarbures. Corrélativement, la rente n’a servi que les entrepreneurs rentiers¹¹ des pays pétroliers en desservant leurs économies. A long terme, ces pays se retrouveront dénudés de leurs richesses naturelles et démunis de secteurs productifs.

De plus, les rythmes accélérés de l’extraction des hydrocarbures sont favorisés par l’intervention de multinationales de grandes tailles qui postulent à la maximisation des extractions. Dans certains pays pétroliers, le gigantisme des multinationales pétrolières conduit à des corruptions de larges envergures pour décrocher des contrats d’intervention dans les domaines miniers¹² (voir Sampson, 1976 et Sfeir, 2004). La non transparence des profits réalisés rend les pouvoirs publics susceptibles d’être corrompus par les intervenants étrangers ; sans citer tous les scandales que

¹⁰ Nous utilisons la notion de placement au lieu d’investissement car le principal souci des entrepreneurs dans la plupart des pays pétroliers n’est que la course vers l’accaparement de la rente en accélérant les processus d’amortissement et de récupération des capitaux engagés. La lenteur du processus d’amortissement des investissements dans les secteurs productifs et les risques qui peuvent être rencontrés vont dans le sens inverse de ce phénomène d’accaparement de la rente.

¹¹ Un entrepreneur rentier est celui qui cherche le gain facile et rapide sans qu’il approvisionne l’économie d’une contrepartie productive. Son enrichissement est bâti aux dépens de l’économie puisque son activité n’est résumée qu’à la spéculation d’argent.

¹² L’infiltration de ces multinationales dans les pouvoirs décisionnels de leurs pays d’origine influence les décisions politiques de ceux-ci en causant des tensions géopolitiques dans les régions où elles veulent intervenir.

la presse publique ou qui sont censurés, le procès de l'intervention de la firme française Elf-Aquitaine en Afrique suffit comme exemple (voir Chevalier, 2005). Les méthodes d'intervention équivoques des multinationales, dont les pouvoirs publics de certains pays pétroliers sont complices et indifférents du destin de leurs pays, accentuent le risque de la fragilisation de l'économie.

Dans le cas de l'honnêteté de la coopération entre les multinationales et les pays pétroliers, les pouvoirs décisionnels de ces derniers sont en face de deux alternatives. La première étant de contingentiser les extractions par génération, de telle façon à conserver pour les générations futures leurs parts de la manne qui leurs reviennent de droit. La seconde alternative est de continuer l'extraction des hydrocarbures à condition de réviser les rythmes d'extraction et les méthodes de collecte et de redistribution de la rente. L'adoption de la seconde alternative paraît plus commode car du fait de l'oisiveté des ressources, la rentabilité économique de celle-ci ne saurait être capitalisée dans le temps, ce qui est tout à fait contradictoire aux enseignements et à la logique de la science économique. Dans la section qui suit, nous proposerons une méthode de gestion de la rente des hydrocarbures afin de la transformer en une base reproductive de richesses diversifiées et qui s'autoentretienne.

Le renouveau du statut de la rente

La collecte d'un impôt facile à créer n'incite guère les pouvoirs publics à encourager les secteurs productifs à réaliser de la valeur ajoutée. Par conséquent, le budget public, le PIB et recettes d'exportation seront dépendants de la rente. Compte tenu de la réalité des modèles de redistribution de la rente, celle-ci reflète bien les effets néfastes des régimes d'exploitation des hydrocarbures. Toutefois, certains économistes affirment que, contrairement

aux pays pauvres, les pays riches peuvent être immunisés de la malédiction des ressources naturelles (Gylfason, 2001 ; Larsen, 2005). Comme exemple de pays ayant échappé à la malédiction, ils prennent la Norvège¹³. Mais, d'une part, contrairement aux pays du Sud qui manquent d'expérience industrielle, l'aspect avancé de l'économie norvégienne, tout comme le cas des Pays-Bas avant l'apparition du Dutch disease, rend la tâche plus facile aux institutions afin de remédier au mal une fois que celui-ci est détecté. D'autre part, la souveraineté des pouvoirs publics, dans les pays riches, de toute pression internationale et leur volonté d'éviter à leurs économies respectives la finalité maudite de la rente des ressources naturelles constituent un atout par rapport aux pays pétroliers du Sud.

Dans le même ordre d'idées, surpasser tous ces défis est une condition sine qua none pour les pays pétroliers afin de conjurer la malédiction des ressources naturelles et construire des économies autonomes et qui s'autoentretiennent¹⁴. En effet, les processus d'autonomie et d'autoentretien d'une économie doivent avoir comme finalité

¹³ La raison principale pour laquelle la Norvège s'est échappée de la malédiction, d'après les auteurs, est l'institutionnalisation de politiques destinées à traiter les divers effets gênants résultant de l'extraction des hydrocarbures. Pour eux, la Norvège est un pays qui a, non seulement, survécu dans une époque de richesse pétrolière soudaine avec des structures économiques de base intactes, mais aussi, c'est un pays qui a mis la nouvelle richesse au service de la croissance pour une longue période. Ils ajoutent, en poursuivant leurs analyses, que la malédiction des ressources afflige seulement les pays pauvres et que les pays riches sont immunisés.

¹⁴ Une économie autonome et qui s'autoentretient est une économie qui peut se prendre en charge indépendamment des secteurs dirigés par des variables exogènes (exposition de l'économie aux chocs extérieurs et aspect non reproductif des outputs par exemple), d'un côté, et du reste du monde en matière des besoins vitaux de la population (nourriture, santé et sécurité), d'un autre côté.

la réalisation de la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire et la sécurité nationale¹⁵. Ces trois objectifs doivent être les préoccupations ultimes des pouvoirs publics. Afin d'y parvenir, les pays pétroliers doivent réviser leurs systèmes de création et de distribution de la rente.

La récréation de la rente

Le concept rente est défini par Chevalier (1975) comme la différence entre le prix de valorisation d'une unité de mesure de la ressource vendue aux consommateurs sous forme de produits raffinés, et le coût moyen total supporté pour extraire, transporter, raffiner et distribuer cette même unité de mesure de la ressource. Les aspects épuisable (non renouvelable) et extractif (non productif) des hydrocarbures différencient la rente des autres composantes de la plus-value. Plus clairement, la production, comme le rappelle la théorie de la valeur-utilité, est la transformation d'un bien ou service en un autre bien ou service. En effet, les coûts des activités d'extraction, de transport, de raffinage et de distribution des hydrocarbures¹⁶ sont les rémunérations des facteurs composées des salaires et du profit. La déduction de ces rémunérations de la valeur marchande de la ressource laisse apparaître la rente. En résumé, il est déductible que la rente n'est que le prix de valorisation de la ressource en son état brut et avant son extraction.

Cet éclairage sur le concept rente légitime au propriétaire foncier la perception de la totalité de la rente. En effet, dans les pays pétroliers, dans la mesure où ce sont les

¹⁵ La possibilité de se défendre en cas d'agression internationale est une chose inhérente pour tout pays. Dans les temps présents, ceci est devenu indiscutable et obligatoire pour les pays pétroliers du moment que la carte des tensions géopolitiques montre que les conflits militaires sont localisés dans des régions riches en hydrocarbures. Pour plus de détails sur ce point voir [Chevalier \(2004\)](#) et [Sébille-Lopez \(2006\)](#).

¹⁶ Ces activités sont considérées comme des productions.

Etats qui sont les propriétaires des sous-sols et donc des gisements miniers, le droit d'appropriation de la rente leur revient. Dans ce qui suit, nous exposerons un nouveau modèle d'intervention dans le domaine minier et une nouvelle méthode de collecte de la rente, de telle sorte à garantir à l'Etat sa souveraineté sur sa propriété foncière et maximiser la rente à collecter.

L'intervention dans le domaine minier

L'histoire de l'économie des hydrocarbures retrace, depuis le début du XX^{ème} siècle, l'évolution des régimes d'intervention des compagnies pétrolières internationales dans les domaines miniers des pays du Moyen Orient. Les accords conclus entre les parties exposent la faiblesse des pays hôtes, dont la majorité sous mandat ou sous protectorat occidentaux, devant les compagnies. Le partage des ressources extraites restait inéquitable du moment que les compagnies réussissaient à s'accaparer de la moitié des extractions ; d'où l'appellation de ce types de contrat le fifty-fifty agreement. Ce n'est qu'après la création de l'OPEP en 1960, que les pays pétroliers ont dû prendre conscience des manques à gagner. Dans les temps présents, les PEH continuent à se faire déposséder de leurs richesses malgré la création de compagnies pétrolières nationales qui peuvent substituer les compagnies internationales dans toutes les activités quelles soient en amont ou en aval de la chaîne pétrolière¹⁷ et de telle sorte à maximiser les revenus de leurs Etats. Néanmoins, les fonctions diverses et élargies assignées aux compagnies nationales, pour leur majorité ne figurant pas dans l'éthique entrepreneuriale, amplifie leurs préoccupations et les conduits à accorder à ces fonctions, qui

¹⁷ L'amont pétrolier est l'ensemble des activités d'exploration, d'extraction et de transport des hydrocarbures. L'aval pétrolier est l'ensemble des activités regroupant les industries de raffinage, de pétrochimie, de liquéfaction et transformation des hydrocarbures.

ne constituent pas l'objectif d'une entreprise concurrentielle, la priorité au détriment de leur fonctions commerciales. La fonction-objectif des compagnies nationales doit, alors, se focaliser sur l'activité pétrolière et non pas sur des activités sociales et les fonctions régaliennes dont les pouvoirs publics les chargent (Voir sur ce point Chevalier, 1994 et Boussena, 1994).

L'exemple de la nouvelle loi sur les hydrocarbures adoptée en Algérie en Avril 2005 et révisée en juillet 2006 (JORA, 2005, 2006) décharge la compagnie nationale Sonatrach des fonctions de collecte des impôts pétroliers et de suivi des activités des compagnies étrangères, mais c'est en incitant davantage les intervenants étrangers à intensifier leurs investissements dans l'amont pétrolier tout en niant l'activité aval (Mouhoubi, 2006). Les pouvoirs publics peuvent, en l'occurrence, instituer des lois obligeant les compagnies internationales à investir dans les activités aval, si celles-ci veulent opérer en amont de la chaîne pétrolière, pour promouvoir les secteurs productifs. La promotion de ces secteurs par les externalités positives de l'aval pétrolier conduira à les approvisionner en inputs et réduire les importations de la catégorie de biens qu'ils produisent, à diversifier les exportations et réduire l'exposition aux chocs de prix pour, enfin, élargir l'assiette fiscale et réduire la part de la rente dans le budget de l'Etat.

Les peines que se donnent les pays pétroliers afin d'attirer les compagnies internationales, en leur offrant des avantages alléchants, ne sont pas nécessaires puisque la réalité montre que l'investissement étranger dans la filière hydrocarbures est assuré quelles que soient les conditions d'intervention. Certains pays consommateurs, dirigés de façons plus ou moins officielles par de grands lobbys pétroliers, sont prêts à dépenser des milliards de dollars pour installer leurs compagnies dans des régions riches en

hydrocarbures. Durant cette nouvelle ère de course vers les réserves d'hydrocarbures, "tous les coups sont permis" dans le but de s'accaparer du maximum de gisements et se garantir des sources d'approvisionnements sûres et à bon marché. Les tensions militaires au Moyen Orient, en Caspienne et en Afrique et les intérêts géoéconomiques que celles-ci dissimulent sont les preuves de ce qui a été avancé¹⁸.

Dans ce contexte, suite à l'absence de souci d'attraction des compagnies internationales (qui s'autopropulsent vers "la moindre goutte de pétrole où qu'elle soit"), les pays pétroliers doivent esquisser des lois relatives aux méthodes d'intervention dans les domaines miniers qui préconisent la maximisation du revenu de l'Etat en tant que propriétaire des ressources extraites sans s'intéresser à l'attraction des compagnies internationales. Au lieu des contrats de partage de production¹⁹, l'Etat doit conclure des contrats de location de services. En pratique, ce type de contrats ne reçoit pas de postulants du fait de l'existence d'autres méthodes d'intervention plus lucratives. Il stipule qu'en contrepartie des services fournis, les compagnies internationales associées minoritairement avec les compagnies nationales, reçoivent ensemble, pour les

¹⁸ Un exemple parmi plusieurs. Dès la chute du régime de Saddam Hussein en Irak, le premier équipementier pétrolier mondial, Haliburton, anciennement présidé par l'actuel vice-président des Etats-Unis, Dick Cheney, a réussi à décrocher un marché de reconstruction des puits détruits par la guerre s'élevant à quatre milliards de dollars.

¹⁹ Le contrat de partage de production constitue la catégorie de contrats d'intervention la plus fréquente et celle qui a la faveur des compagnies internationales. Ces dernières s'associent avec les compagnies nationales pour l'exploration pétrolière et peuvent commercialiser, pour leur propre compte, une partie de la production globale du gisement concerné. Dans la majorité des cas, ce type de contrats exonère les compagnies internationales de tout impôt et ce sont les compagnies nationales qui l'acquittent.

risques pris, des rémunérations en espèce soumises à l'impôt normal frappant les entreprises économiques hors hydrocarbures. Les services des compagnies internationales sont loués, après un choix sélectif, pour les activités de recherche et d'extraction qui requièrent des compétences techniques de haut niveau et ne concernent pas le transport des ressources. L'État intervient donc comme exploitant direct et prend d'importantes participations dans les activités de l'amont pétrolier par le biais des compagnies nationales.

Le contrat type location de services permet à l'Etat de s'approprier de la totalité des ressources extraites, réguler les rythmes d'extraction par des institutions de suivi et de régulation et choisir la destination de la commercialisation (sur le marché national ou sur le marché international).

La collecte de la rente

La majeure partie des recettes fiscales des pays pétroliers est assurée par la seule fiscalité des hydrocarbures qui est exposée aux chocs extérieurs. Ceci dope le budget de l'Etat avec une ressource à débit irrégulier et désintéresse l'Etat à collecter la fiscalité hors hydrocarbures. De ce fait, le contrat de location de services, contrairement aux autres types de contrats, ne permet pas à l'Etat de percevoir des impôts extraordinaires aux sommes faramineuses. C'est-à-dire que le budget ne sera plus alimenté par l'impôt pétrolier au taux exceptionnel – dépassant quelquefois les 80% –, mais par un impôt pétrolier au taux normal. La réforme de la fiscalité relative aux hydrocarbures ira dans le sens d'homogénéiser celle-ci avec la fiscalité des activités hors hydrocarbures et de réduire les recettes budgétaires ; de telle façon à minorer les dépenses de fonctionnement ; en l'occurrence celles dédiées aux organes "budgétivores" et qui

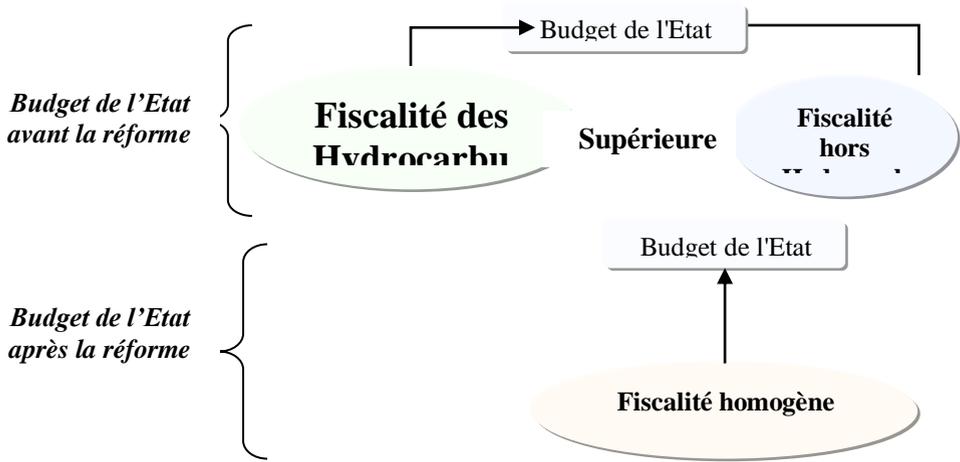
ne constituent pas un intérêt significatif pour la nation²⁰. Cette situation obligera, par conséquent, l'Etat à maximiser ses recettes budgétaires en allant "chercher l'impôt là où il faut le chercher" ; en stimulant, bien sûr l'investissement dans les secteurs productifs. La stimulation de ces secteurs ne se fera pas en leur allouant des subventions en capitaux, dont l'Etat manquera après la réforme, mais c'est en surpassant simplement les entraves bureaucratiques de toute nature. Ainsi, l'Etat rentier se transformera en un Etat entrepreneur et stimulateur de l'activité économique.

Parallèlement, les ressources livrées en nature au compte de l'Etat seront d'abord offertes sur le marché national à des prix compétitifs en tant que telles afin d'être transformées par les entreprises opérant dans l'aval pétrolier avant d'être exportées par les compagnies nationales²¹.

Schématisation des recettes du budget de l'Etat

²⁰ En Algérie, la loi de finance 2007 a prévu pour le ministère des hydrocarbures un budget

²¹ La vente des hydrocarbures bruts sur le marché national à des prix compétitifs par rapport aux prix internationaux a comme but d'attirer l'investissement vers l'aval pétrolier.



Cette nouvelle méthode d'appropriation de la rente pétrolière permettra à l'économie d'enregistrer d'importants revenus pétroliers qui seront déposés dans un fonds spécial (que nous nous appellerons ici FS). La mission de ce FS est de redresser les déséquilibres socioéconomiques. Pour ce faire, la rente y déposée aura deux principales destinations de dépense. La première destination sera sous forme de transferts ciblés, tandis que la seconde sera au profit de l'investissement dans les secteurs productifs.

Les canaux de redistribution de la rente

Bien qu'elle ait reçu une importance considérable de la part des précurseurs des grands courants de la pensée économique, la problématique de la redistribution des revenus reste un sujet sous traité et peu intégré aux recherches de la science économique contemporaine. Cet axe de recherche doit, en l'occurrence, être pris au sérieux par les laboratoires de recherches économiques dans les pays où les revenus pétroliers sont prépondérants et où le transfert arbitraire de la rente engendre des disparités de revenus très contrastées.

Dans une économie rentière, la politique de redistribution des revenus doit corriger les inégalités attachées aux mécanismes de la répartition fonctionnelle²². C'est-à-dire, que celle-ci est dans l'obligation d'aboutir à une équidistribution des revenus, du moment que la rente vient de la nature et que la nature est la propriété de tous. La concentration des revenus chez une petite partie de la population risque d'engendrer un excès d'épargne. D'un point de vue macroéconomique, cette concentration, si elle n'est pas corrigée par une politique de redistribution, se traduirait par une fuite de monnaie hors du circuit des flux monétaires, amplifiant ainsi le gap entre la période ex-ante et la période ex-post. De plus, les inégalités sociales qui en naissent (de la disparité des revenus) conduisent à l'exclusion des catégories démunies. Comme aboutissements finals, la demande effective et les opportunités d'investissement seront donc réduites. Laconiquement, ce constat, additionné à celui avancé lors de l'exposé des symptômes du Dutch disease et de la malédiction des ressources naturelles, requiert la révision de la méthode de distribution de la rente.

Le transfert de la rente

L'un des objectifs du FS est de différencier la rente de l'impôt. Ainsi, la dépense de la rente doit être mesurée de telle manière à conjurer les effets maléfiques de celles-ci. Le premier type de dépense de la rente concerne les transferts qui cibleront trois buts stratégiques : l'éradication de la pauvreté, la perfection de l'éducation et la santé publique et enfin la promotion de la recherche scientifique.

²² La répartition fonctionnelle (dite aussi primaire) des revenus correspond à la rémunération des facteurs de production en contrepartie de leur contribution à la réalisation d'un produit. A chaque facteur de production lui est attribué un revenu qui en est la contrepartie : nature-rente, capital-profit, travail-salaire.

Eradication de la pauvreté

L'éradication de la pauvreté doit être la première priorité des transferts de la rente. Le principal défi pour l'Etat réside, maintenant, dans l'élaboration d'un procédé de dépense de la rente tout évitant à l'économie de retomber dans le cercle vicieux du Dutch disease. Afin d'y parvenir, un panier des besoins vitaux doit être établi (il s'agit du panier sur la base duquel on calcule l'indice des prix à la consommation IPC). Ce dernier contient la liste des besoins minimaux et vitaux de la population et sont réunis dans trois principaux groupes de besoins de base ; à savoir : l'alimentation, l'habillement et le logement. Dans cet ordre d'idée, afin que les pauvres²³ aient accès à l'acquisition de ce panier, on attribuera périodiquement aux pauvres des pensions d'insertion à la vie normale qui seront déterminées de manière à ce que celles-ci puissent garantir l'accès à l'acquisition du panier des besoins vitaux.

Cette manière d'agir permet de reverser les effets du Dutch disease en accroissant la demande aux biens de base produits par les secteurs productifs (en l'occurrence, les biens agricoles et les produits industriels) et en réduisant la demande des biens de luxe qui ne reflètent pas la réalité de la performance de l'économie. La distribution de revenus modérés permet à l'élasticité-revenu de la demande des biens de base produits localement de rester positive après avoir été négative. C'est-à-dire, après que la plus importante masse de revenus s'est concentrée entre les mains d'une minorité de la population qui ne demande que du luxe importé, l'équidistribution de la rente sur la population permettra de relancer de la demande des biens de base que les

²³ Un pauvre est la personne n'ayant pas accès total ou partiel à l'acquisition du PBV et/ou remplissant les conditions d'un chômeur (voir plus loin).

importateurs rentiers auront du mal à importer. Ainsi, la demande accrue des biens produits nationalement générera un milieu de concurrence entre les entreprises des secteurs productifs et permettra l'amélioration de la qualité de leurs outputs.

Perfectionnement de l'éducation et des systèmes de soins

Le développement autoentretenu d'une nation ne peut être conçu par un peuple illettré et/ou ignorant même en l'abondance de ressources financières ou de ressources naturelles²⁴. Car, celui-ci est un ensemble de processus économiques et sociaux, viscéralement liés, qui exige de la population d'être simultanément éduquée, responsable et altruiste. Inversement, aux enseignements de la théorie néoclassique qui stipule que l'agent économique rationnel est égoïste, insatiable et n'est tenté que par la maximisation de ses satisfactions biologiques sans se soucier des valeurs morales²⁵, l'altruisme économique, par opposition à l'égoïsme néoclassiques, enseigne qu'il n'est pas défendu de chercher à atteindre son bien-être, mais il est défendu d'être à sa quête en privant autrui d'atteindre le leur. C'est dire que si tout le monde accomplit son devoir, nul ne réclamera son droit. Certes, à court terme, les chances qu'offre l'égoïsme d'atteindre le bien-être sont plus fortes que celle qu'offre l'altruisme. Cependant, à long terme, c'est l'effet inverse qui apparaît. Or, à long terme, l'égoïsme aura "un effet

²⁴ A l'aide d'une régression linéaire, le degré de dépendance entre la croissance économique et le niveau d'alphabétisation peut être estimé. Voir [Gylfason \(1999, 2001\)](#) pour plus de détails.

²⁵ Cet enseignement conduit l'homme à la classe des animaux. Néanmoins, il est bon à savoir que certains animaux qui vivent en hardes, en troupeaux, en colonies ou en solitaire, malgré qu'ils agissent par instinct, puissent enseigner à l'homme des valeurs morales et sociales desquelles il est loin avec son mode de vie égoïste.

boomerang". Le mode de développement économique mené sans autre critère de jugement que la rentabilité du capital engagé a débouché, dans notre ère, sur des conséquences contraignant la pérennité de celle-ci. C'est-à-dire que le progrès technique que l'humanité a édifié en détruisant les ressources naturelles²⁶ doit être ralenti afin que la nature puisse se régénérer. C'est dans ce cadre que le développement durable est défini comme la réponse aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs²⁷. Ainsi, l'altruisme économique apparaît-il.

Suivre ces préceptes relève peut être de l'utopie dans une économie rentière où le raisonnement rentier, fondé sur la logique de l'exclusivité et de l'accaparement, prévaut. Mais une chose est sûre, comme l'humanité a pu défier plusieurs obstacles à travers son histoire, qui relevaient de l'impossible avant de les vaincre, ceci grâce à l'intellect qu'elle a su développer en le nourrissant de savoirs, il est incontestablement admis que l'investissement dans la formation du capital humain est une étape fondamentale permettant d'abandonner cette accoutumance perverse sur l'économie. La conscience qui en devrait naître, créera l'esprit de responsabilité et donc d'altruisme chez les agents. C'est sur la base de ce tissage de logiques que le perfectionnement de l'éducation relève d'une importance capitale et que l'Etat doit prendre en charge par le biais de la rente. Le deuxième champ de dépense de la rente doit être, donc, la création d'instruments (formation d'éducateurs, accès facile et gratuit à toute la population à l'éducation)

²⁶ La destruction des ressources naturelles constitue la source initiale de la croissance.

²⁷ Définition de la commission mondiale sur le développement (CMED).

ayant comme but d'atteindre un taux alphabétisation de 100% et capables de régénérer les valeurs morales domestiques afin de ne pas mimer des modèles importés qui ne peuvent être universalisés.

Vu leur symbiose, l'intellect sain exige un corps physique (hôte) sain. De ce fait, la formation d'un capital humain n'est exhaustive qu'après lui avoir assuré l'accès aux soins, le système de santé sera réformé de manière à en garantir à toute la population l'accès facile et gratuit.

Promotion de la recherche scientifique

Les niveaux de développement économique auxquels l'homme est parvenu n'est que la conséquence de la recherche de moyens lui facilitant la vie sur Terre. En l'occurrence, sans la recherche, rien ne pourrait être promu et l'homme n'aurait connu que son niveau de vie ancestral. Jadis, les savants étaient les conseillers des grandes civilisations ayant marqué leurs existences dans l'histoire de l'humanité. C'est dans ce cadre que les universités et les laboratoires de recherche, abritant les savants de notre ère, doivent être considérés comme les centres de rayonnement de nouvelles idées. Quoique, cette tranche de la société n'a pas eu la considération qu'elle mérite dans les pays pétroliers du Sud et dont les économies sont à la traîne; faute de la rente facilitant la vie et qui n'incite guère les pouvoirs publics à adresser plus d'attention à la recherche scientifique. La considération que la recherche scientifique doit recevoir se résume en trois catégories de moyens : institutionnels, humains et matériels.

La rente, facile à créer, permet de subvenir, via l'importation, aux besoins des agents en matière de produits industriels sans que les procédés technologiques ne soient fournis. En effet, on a beaucoup écrit sur la problématique du transfert de la technologie et les institutions ont longtemps

attendu et ont cher payé sans que l'indépendance technologique ne soit réalisée. De ce fait, du moment que la rente est dépensée, les institutions doivent encourager la recherche scientifique en réévaluant les statuts des chercheurs au-dessus de tous les statuts et en leur offrant un cadre de vie homogène au cadre de vie des chercheurs dans les pays industrialisés. Ce point est très important car la mobilité internationale du facteur travail intellectuel est très fluide. Le phénomène de la fuite des cerveaux en grandes masses est connu dans tous les pays pétroliers du Sud. L'amélioration du cadre de vie des chercheurs sera un premier aspect incitatif des chercheurs sédentaires et attractif des chercheurs émigrés.

Le second aspect incitatif et attractif des chercheurs doit être la mise à leur disposition des moyens fondamentaux pour la recherche. La création d'universités prestigieuses et de laboratoires sophistiqués abritant les élites scientifiques est nécessaire pour développer l'engineering de toute discipline et mettre au point des technologies indépendantes²⁸. Même si les nouveaux procédés technologiques, une fois créés, ne seront pas pointus pendant les premiers temps, leur aspect innovateur induit par l'apprentissage par la recherche et développement (Learning by Searching) (voir Lundvall, 1997) et l'apprentissage par la pratique (Learning by Doing) (voir Arrow, 1962) pourra rapidement les rendre concurrents des autres procédés existants. Afin que les technologies indépendantes aboutissent, les institutions doivent, d'abord, suivre le bon déroulement des activités de la recherche, ensuite, les universités et les laboratoires de recherche doivent être les premiers organes de consultation et de suivi des processus de

²⁸ Si des pays ont pu créer leurs propres technologies, rien n'empêche les autres pays à créer les leurs ; du moment que les moyens humains et financiers existent.

développement économique. Dans ce même sens, la réalité des dynamiques économiques montre que les activités de recherche et développement initiées dans les universités et les laboratoires de recherche sont un facteur d'apprentissage et d'innovation indispensable pour les entreprises et l'activité économique en général. Ainsi, un lien entre les institutions de planification du développement, les laboratoires de recherche concepteurs des procédés du développement et les entreprises réalisatrices du développement sera établi.

L'investissement de la rente

Du fait de l'amenuisement de la demande des biens de luxe et de l'accroissement de la demande des biens de base, l'investissement sera attiré vers la production de ces derniers. Il est aisément remarquable qu'il s'agit du phénomène inverse des effets dépense et mouvement de ressources du modèle du Dutch disease (induits par une répartition injuste de la rente). La demande à l'investissement dans le secteur de l'agriculture sera croissante et par effet d'entraînement, la demande à l'investissement dans le secteur industriel suivra. Ainsi, si les dépenses de la rente ont couvert tous les besoins des pauvres, de l'éducation, de la santé publique et de la recherche scientifique ; en respectant cet ordre de priorité, le fonds spécial des revenus pétroliers FS, pourrait jouer le rôle d'une banque de prêts pour l'investissement autoentretenu²⁹. A travers cette logique, les prêts ne concerneront que l'investissement dans les secteurs agricole et industriel et ne seront orientés qu'à l'acquisition des inputs produits localement. Dans le cas contraire, la réapparition des importateurs rentiers et la prolifération du secteur des services seraient certaines.

²⁹ L'investissement autoentretenu est l'investissement qui peut être assuré par des inputs locaux. Ainsi, seront exclus les investissements de transformation et de montage des inputs importés.

Dans le but d'assurer la solvabilité des emprunteurs, le FS doit prendre des participations supérieures ou égales à 51%. La participation majoritaire du FS garantira la rigueur des opérations d'investissement. L'étude des dossiers et le suivi des investissements seront confiés à des experts en la gestion des projets qui n'auront pas des honoraires fixes mais une part des dividendes réalisés pour les inciter au bon suivi. Une fois que le FS ait récupéré les sommes prêtées plus une marge bénéficiaire, celui-ci se retirera du projet. De leur part, les demandeurs d'emprunts auront l'esprit d'entreprise au fur et à mesure qu'ils fréquentent les experts engagés par le FS.

La méthode de prêt pour l'investissement avec participation du FS et l'engagement d'experts privés de gestion augmentera les chances de réussite des projets d'investissement car le FS n'acceptera de s'engager dans un projet qu'une fois la rentabilité de ce dernier soit assurée. Ensuite, les demandeurs d'emprunts bénéficieront de l'expertise du FS et ne seront pas confrontés à la bureaucratie dont la majorité des pays rentiers sont victimes ; cela à condition de présenter des projets d'investissement économiquement réalisables et financièrement rentables.

Remarques et conclusions

Cet article présente, dans une première partie, les maléfices de la rente des ressources naturelles. Il a été exposé que les processus d'exploitation des ressources naturelles génèrent des manques à gagner en matière de développement. La facilité de la collecte de la rente dans les pays pétroliers constitue un obstacle à la performance des grands équilibres de l'économie du moment que la contraction de la part de la rente dans ces derniers cause des bouleversements profonds et graves. Additivement, il a été montré que les régimes de dépense et de redistribution inappropriés engendrent, en outre que l'étiollement des

secteurs productifs, des discriminations et des inégalités de chances.

Ensuite, dans une seconde partie, une nouvelle méthode d'exploitation et de gestion des hydrocarbures en nature et en numéraire était proposée. Le renouveau du statut de la rente des hydrocarbures entraîne plusieurs renversements de rapports de forces. Des basculements de rôles iront des compagnies internationales vers les compagnies nationales, du budget de l'Etat vers le FS, de la classe bourgeoise vers la classe des pauvres, de l'ignorance vers la culture, d'un secteur des services improductif vers des secteurs agricole et industriel productifs.

Dans le but de maximiser la rentabilité de la rente et garantir l'avenir des générations futures – soit en leur léguant des économies fortes, soit en leur préservant leurs parts de la manne pétrolière –, des rythmes d'extractions optimaux des ressources naturelles doivent être définis. Ainsi, la quantité optimale à extraire annuellement sera l'équivalent en valeur (rente à collecter au profit du FS) des dépenses du FS ciblant la pauvreté, l'éducation, la santé publique, la recherche scientifique et l'investissement autoentretenu. Ainsi, annuellement, les dépenses du FS seront estimées au terme de chaque exercice afin que le rythme d'extraction de l'exercice suivant soit défini.

Il reste à dire que toute la problématique du développement dans les pays rentiers est liée simplement à la volonté publique et à l'éveil de la société.

Reconnaisances

Je suis reconnaissant envers les remarques soulevées par les professeurs M. C. Aïnouche, Université de Béjaïa, et Jean-Marie Chevalier, Centre de Géopolitique de l'Energie et des Matières Premières de l'Université Paris-Dauphine, lors de discussions fructueuses. Je demeure, bien sûr, seul

responsable des erreurs et omissions qui subsistent dans le texte.

Références

Aïnouche M. C., « Le paradoxe des ressources naturelles ou la crise de l'endettement des pays en développement », *Finance et Développement au Maghreb*, n° 5, premier semestre, juillet 1989, pp. 51-56.

Alam S., « The basic macro-economics of oil economies », *Journal of Development Studies*, Vol. 18, n° 12, January 1982, pp. 205-216.

Arrow K., « The Economic Implications of Learning by Doing », *Review of economic studies*, Vol. 9, n° 29, 1962, pp. 155-173.

Auty R. M., « Industrial policy reform in six large newly industrialized countries: The resource curse thesis », *World Development*, Vol. 22, n° 1, 1994, pp. 11-26.

Auty R. M., *Sustaining Development in Mineral Economies: The Resource Curse Thesis*, London: Routledge, 1993.

Bhagwati J., « Immiserizing growth: A geometrical note », *Review of Economic Studies*, Vol. 25, n° 3, 1958, pp. 202-205.

Boussena S., « L'adaptation des compagnies nationales au nouveau contexte pétrolier », *Economie et Société*, n° 6, Septembre 1994, pp. 23-47.

Chevalier J. M., « L'Afrique et le pétrole : entre malédiction des exportations et celle des importations », *Centre de Géopolitique et des Matières Premières, Université Paris-Dauphine*, 2005.

Chevalier J. M., *Les grande bataille de l'énergie*, Gallimard, 2004.

Chevalier J. M., « L'avenir des sociétés nationales des pays exportateurs d'hydrocarbures », *Economie et Société*, n° 6, Septembre 1994, pp. 7-13.

Chevalier J. M., « Eléments théoriques d'introduction à l'économie du pétrole : l'analyse du rapport de force », *Revue d'économie politique*, n° 2, Mars-avril 1975, pp. 230-256.

Corden W. M., Neary, J. P., « Booming sector and de-industrialisation in a small open economy », *Economic Journal*, n° 92, 1982, pp. 825-848.

Fekrat A., « Growth of OPEC-type economies: a preliminary theoretical inquiry », *Economica Internazionale*, Vol. XXXII, n° 1, February 1979, pp. 77-87.

Gelb A. H., *Oil Windfalls: Blessing or Curse?*, New York: Oxford University Press, 1988.

Gelb A. H., « The impact of oil windfalls: Comparative statics with an Indonesia-like model », Discussion Paper No. DRD133, Washington, DC: Development Research Department, Economics and Research Staff, World Bank, 1985a.

Gelb A. H., « Are oil windfalls a blessing or a curse? Policy exercises with an Indonesia-like model », Discussion Paper, Washington, DC: Development Research Department, Economics and Research Staff, World Bank, 1985b.

Gregory R. G., « Some implications of the growth of the mineral sector », *The Australian Journal of Agricultural Economics*, Vol. XX, n° 2, August 1976, pp. 71-91.

Gylfason T., « Natural resources, education, and economic development », *European Economic Review*, n° 45, 2001, pp. 847-859.

Gylfason T., Herbertsson, T. T., Zoega, G., « A mixed blessing: natural resources and economic growth », *Macroeconomic Dynamics*, n° 3, 1999, pp. 204-225.

Hotelling H., « The economics of exhaustible resources », *The Journal of Political Economy*, Vol. 39, n° 2, April 1931, pp.137-175.

Isham J. M., Woolcock L. P. and Busby G., « The varieties of resource experience: How natural resource export structures affect the political economy of economic growth », *Middlebury College Economics, Discussion Paper*, n° 03-08, 2003

JORA (Journal Officiel de la République Algérienne), Loi n° 05-07 du 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures, 19 juillet 2005, pp. 3-28.

JORA (Journal Officiel de la République Algérienne), Ordonnance n° 06-10 du 29 juillet 2006 modifiant et complétant la loi n° 05-07 du 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures, 30 juillet 2006, pp. 4-9.

Krueger A. O., « The political economy of the rent-seeking society », *American Economic Review*, Vol. 64, n° 3, 1974, pp. 291-303.

Larsen E. R., « Are rich countries immune to the resource curse? Evidence from Norway's management of its oil riches », *Resources Policy*, n° 30, 2005, pp. 75-86.

Lundvall, B.-Å., « Development Strategies in the Learning Economy », Paper submitted at STEPI's 10th Anniversary Conference in Seoul, May 1997, pp. 26-29.

Mehlum H., Moene K., Torvik R., « cursed by resources or institutions? », Working Paper Series n° 10, Department of Economics, Norwegian University of Science and Technology, 2005.

Mehlum H., Moene K., Torvik R., « Institutions and the resource curse », Memorandum n° 29, Department of Economics, University of Oslo, 2002.

Mouhoubi A., « Réflexions autour de l'exploitation de la rente pétrolière en Algérie », Revue des Sciences Economiques et de Gestion, n° 6, 2006, pp. 75-92.

Papirakis E., Gerlagh R., « The resource curse hypothesis and its transmission channels », Journal of Comparative Economics, n° 32, 2004, pp. 181-193.

Robinson J. A., Torvik R., Verdier T., « Political foundations of the resource curse », Journal of Development Economics, n° **, 2006, pp. ***-***.

Sachs, J.D., Warner, A.M., « The curse of natural resources », European Economic Review, n° 45, 2001, pp. 827-838.

Sachs J. D., Warner A. M., « The big push, natural resource booms and growth », Journal of Development Economics, n° 59, 1999, pp. 43-76.

Sachs J. D., Warner A. M., « Sources of slow growth in African economies », Journal of African Economies, n° 6, 1997, pp. 335-376.

Sachs J. D., Warner A. M., « Natural resource abundance and economic growth », National Bureau of Economic Research, Cambridge, Working Paper n° 5398, Cambridge, MA, 1995.

Sampson A., Les sept sœurs, Alain Moreau, Paris, 1976.

Sébille-Lopez P., Géopolitique du pétrole, Armand Colin, 2006,

Seers D., « The mechanism of an open petroleum economy », *Social and Economic Studies*, Vol. 13, n° 2, 1964, pp. 233-242.

Sfeir A., *Vers l'Orient compliqué*, Grasset, 2006.

Sid Ahmed A., « Le paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégie », *Revue Tiers Monde*, tome 41, n° 163, juillet-septembre 2000, pp.501-525.

Snape R. H., « Effects of mineral development on the economy », *The Australian Journal of Agricultural Economics*, Vol. 21, n° 3, December 1977, pp.147-156.

Solow R. M., « The economics of resources or the resources of economics », *The American Economic Review*, Vol. 64, n° 2, May 1974, pp. 1-14.

Stevens P., « Resource impact: a curse or a blessing? », *Draft Working Paper*, 22 April 2003.

Torvik R., « Natural resources, rent seeking and welfare », *Journal of Development Economics*, n° 67, 2002, pp. 455-470.

Torvik R., « Learning by doing and the Dutch disease », *European Economic Review*, n° 45, 2001, pp. 285-306.

van Wijnbergen S., « The Dutch disease : A disease after all ? », *The Economic Journal*, n° 94, March 1984, pp. 41-55.